

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2024/...**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 28 mars 2024**

**DCM N° 24-03-28-13**

**Objet : Appel à candidature - Résidence d'auteur POURSUITE - édition 2025.**

**Rapporteur: M. BOHR,**

La Ville de Metz est inscrite depuis 2019 au réseau des Villes créatives de l'Unesco au titre de la Musique. A ce titre, elle mène, non seulement dans le domaine musical mais dans tous les domaines artistiques, des actions de soutien à la création sous toutes ses formes, aussi bien professionnelle qu'amateur. Parmi ces actions se détache la résidence d'artiste intitulée Poursuite.

Pour soutenir la poursuite de l'activité de création d'artistes émergents, les Bibliothèques-Médiathèques de Metz organisent depuis 2022 une résidence d'auteur de deux mois. Cette résidence accueille alternativement un auteur de roman pour public adulte et un auteur/illustrateur pour public jeunesse. Après Jérémy Bracone, auteur de Danse avec la foudre (édition L'Iconoclaste), accueilli en 2022, puis Marie Mirgaine, autrice-illustratrice accueillie en 2023 et enfin Hélène Laurain, autrice de Partout le feu (Edition Verdier) accueillie cette année 2024, les Bibliothèques-Médiathèques de Metz souhaitent accueillir un illustrateur jeunesse en 2025.

Cette résidence vise à donner à un auteur émergent des conditions favorables à la création d'une nouvelle œuvre. En parallèle, un parcours de médiations composé, entre autres, d'animations culturelles, est organisé avec l'artiste accueilli au fil de la résidence.

Par ailleurs, la ville de Metz, labellisée « ville 100% éducation artistique et culturelle », mobilise la communauté éducative et le secteur culturel dans une véritable dynamique de projets innovants pour mettre en œuvre les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle.

En 2023, dans le cadre du programme de coopération INTERREG 2021 2027 en Grande Région, elle a impulsé le projet « GRACE » (Greater Region Artistic and Cultural Education) qui a permis la constitution d'un réseau de partenaires culturels et éducatifs transfrontaliers et la définition d'un plan d'actions collectif visant à généraliser l'éducation artistique à tous les citoyens de la Grande Région sur la période 2024 - 2026. C'est pourquoi plusieurs partenaires du réseau GRACE agissant dans le champ des arts littéraires sont associés à cet appel à projets.

Afin de sélectionner l'artiste qui sera accueilli de février à avril 2025, un appel à candidature sera organisé d'avril à mai 2024. Le soutien financier de la DRAC Grand Est et de la Région Grand Est sera sollicité au titre du dispositif de résidence d'auteur associé. La ville de Metz versera à l'auteur sélectionné la somme de 2 000 euros par mois de résidence pour son travail de création et sa participation au parcours de médiations et d'actions culturelles.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'appel à candidature pour la résidence *Poursuite* 2025 (annexe 1),

**CONSIDERANT** l'inscription de la Ville de Metz au réseau des Villes créatives de l'Unesco,  
**CONSIDERANT** les développements et les évolutions des bibliothèques et médiathèques de Metz dans le cadre de la mise en œuvre depuis 2021 du Projet culturel, scientifique, éducatif et social du service,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** l'appel à candidature visant à sélectionner l'artiste qui viendra en résidence au sein des Bibliothèques-Médiathèques de Metz de février à avril 2025.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions favorisant le financement de la résidence d'auteur prévue en 2025.

Service à l'origine de la DCM : Bibliothèques-Médiathèques  
Commissions : Commission Culture  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 16

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
Suivent les signatures au registre

Date de retour du contrôle de légalité : 04/04/2024

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20240328-128180-DE-1-1  
N° de l'acte : 128180

Date de publication sur le site de la ville : 04/04/2024

Date certifié exécutoire : 04/04/2024

-----  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
et par délégation :

Metz le,



# APPEL A CANDIDATURE

Résidence d'auteur POURSUITE  
Résidence d'écriture dans les  
Bibliothèques-Médiathèques de Metz

Édition 2025

Bibliothèques-Médiathèques de Metz  
1 cour Elie Fleur  
57000 METZ

## PRÉAMBULE

L'accueil d'une ou d'un illustrateur ou auteur-illustrateur en résidence à Metz, ville créative UNESCO, au sein des Bibliothèques-Médiathèques est une volonté pour le réseau d'être identifié comme un territoire de création littéraire. Accompagner les nouvelles écritures, les voix singulières, auprès de tous les publics est une des ambitions du réseau des Bibliothèques-Médiathèques de Metz.

La résidence POURSUITE accueille en alternance un auteur ayant déjà publié un premier roman, et un auteur-illustrateur jeunesse émergent, en lui offrant la possibilité d'amorcer, de développer ou de finaliser la réalisation d'un nouvel ouvrage.

Par ailleurs, la ville de Metz, labellisée « ville 100% éducation artistique et culturelle », mobilise la communauté éducative et le secteur culturel dans une véritable dynamique de projets innovants pour mettre en œuvre les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- 1) la rencontre du public scolaire avec des œuvres, des artistes, des lieux et des professionnels de la culture ;
- 2) le développement du sens de l'esthétique à travers le plaisir de l'expérimentation et la pratique artistique ;
- 3) l'acquisition de connaissances et de savoir-faire dans les domaines de l'art et de la culture.

En 2023, dans le cadre du programme de coopération INTERREG 2021 2027 en Grande Région, elle a impulsé le projet « GRACE » (Greater Region Artistic and Cultural Education) qui a permis la constitution d'un réseau de partenaires culturels et éducatifs transfrontaliers et la définition d'un plan d'actions collectif visant à généraliser l'éducation artistique à tous les citoyens de la Grande Région sur la période 2024 - 2026. C'est pourquoi plusieurs partenaires du réseau GRACE agissant dans le champ des arts littéraires sont associés à cet appel à projets et participeront au jury de sélection.

Cette résidence poursuit donc un double objectif : favoriser la création littéraire pour et avec le jeune public d'une part, et déployer des actions d'éducation artistique et culturelle pour ses habitants, et au-delà les habitants du territoire transfrontalier de la Grande Région. *(La Grande Région est un espace de coopération regroupant des territoires partenaires allemands (Sarre, Rhénanie-Palatinat), belges (Wallonie) et français (Lorraine, au sein de la Région Grand Est), ainsi que le Grand-Duché du Luxembourg.)*

## OBJECTIFS

- Favoriser la création littéraire et artistique
- Offrir à une ou un illustrateur ou auteur-illustrateur ayant déjà publié un premier album les conditions favorables à la création ou au développement d'une œuvre
- Permettre à un public diversifié de découvrir la richesse de la création jeunesse contemporaine, favoriser la rencontre de l'artiste avec le public
- Donner le goût de l'écoute, de l'illustration et de la lecture à différents publics
- Fédérer différents acteurs culturels et éducatifs de la ville autour d'un projet commun

- Favoriser la rencontre avec d'autres artistes et des structures culturelles et artistiques locales et du territoire de la Grande Région

#### CONDITIONS D'ACCÈS À LA RÉSIDENCE D'ÉCRITURE 2025

Cette résidence s'adresse aux illustrateurs ou auteurs-illustrateurs engagés dans la démarche d'une nouvelle publication d'un ouvrage à destination d'un public jeunesse.

Peuvent faire acte de candidature les illustrateurs ou auteurs-illustrateurs ayant publié entre un et trois ouvrages à destination d'un public jeunesse, à plus de 500 exemplaires chacun (à plus de 300 exemplaires pour la poésie), par une maison d'édition ayant publié plus de trois auteurs différents. Le premier ouvrage doit avoir été publié au cours des 5 dernières années.

Les candidats doivent être disposés à mener une ou des actions à caractère transfrontalier dans le cadre du projet GRACE.

Pour cette résidence 2025, nous définissons le public jeunesse comme allant de 0 à 12 ans.

#### DURÉE ET IMPLANTATION DE LA RÉSIDENCE 2025

L'offre culturelle messine est riche et s'attache à s'adresser à tous les publics sur tout le territoire en s'appuyant sur un réseau dense de structures culturelles complémentaires et diverses. Metz est engagée dans une politique au long terme visant à faire de la culture et de la création des leviers de développement durable et solidaire. L'offre culturelle messine est également ponctuée de festivals et d'événements, comme le festival littéraire « Le Livre à Metz » et le festival international d'arts numériques « Constellations de Metz ».

Les Bibliothèques-Médiathèques de Metz sont un réseau de 6 établissements répartis dans les différents quartiers de la ville et sont riches de fonds patrimoniaux remarquables.

Les Bibliothèques-Médiathèques de Metz ont à cœur de permettre l'accès de tous à la culture et à l'information par les collections qu'elles proposent et un programme varié d'actions culturelles.

La résidence POURSUITE dure deux mois et se clôture au moment du festival « Le Livre à Metz » ([www.lolivreametz.com](http://www.lolivreametz.com)) qui a lieu tous les ans au mois d'avril.

Cela suppose que l'illustrateur ou l'auteur-illustrateur soit disponible pour séjourner à Metz pendant cette période et libre d'autres engagements professionnels ou personnels.

#### ACTIVITÉS

- Temps personnel dédié à la création (70 %)
- Temps dédié au projet d'éducation artistique et culturelle (30 %) :
  - journée de lancement de la résidence
  - ateliers de lecture, d'écriture, de créativité ou d'illustration, rencontres publiques...
  - restitution de la résidence : exposition de réalisations sous le chapiteau jeunesse du Livre à Metz

Ces événements s'adresseront à différents types de jeune public du territoire de Metz et de la Grande Région : les enfants de 0 ans à 12 ans et leurs familles, aux publics scolaires de cycle 1, 2 et 3, aux publics socio-culturels et socio-éducatifs (associations, centres de loisirs...).

Les événements se tiendront principalement à Metz ; certains pourront se tenir dans d'autres territoires francophones de la Grande Région, en lien avec les acteurs éducatifs et culturels du territoire transfrontalier.

#### LIEU D'HÉBERGEMENT

Un logement est prévu, à proximité de la Médiathèque Verlaine où se situe l'atelier mis à disposition.

#### FINANCEMENT

La ville de Metz verse à l'illustrateur ou l'auteur-illustrateur la somme de 2 000 euros par mois pour son travail de création littéraire, les lectures publiques et sa participation aux actions culturelles. Cette somme sera versée en deux fois selon des modalités à préciser ultérieurement et s'effectuera par virement sur le compte bancaire de l'auteur, après dépôt d'une facture sur Chorus Pro (<https://chorus-pro.gouv.fr>). La somme sera déclarée en droits d'auteur.

#### DÉPLACEMENTS

Prise en charge de 2 allers-retours maximum pour l'illustrateur depuis son lieu de résidence habituel (dont 1 pendant la résidence). Prise en charge des déplacements dans la ville et sur le territoire de la Grande Région.

#### DOSSIER DE CANDIDATURE

La sélection de l'auteur est réalisée par un jury composé de professionnels du secteur culturel local, des membres des structures organisatrices et des institutions partenaires du projet GRACE, sur présentation d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- CV et bibliographie
- Fiche administrative (en annexe)
- Contrat d'édition
- Revue de presse du ou des ouvrages publiés par l'illustrateur ou l'auteur-illustrateur
- Lettre de motivation présentant :
  - le parcours de l'illustrateur ou l'auteur-illustrateur
  - ses motivations au moment de la résidence : travail d'écriture en cours ou en projet
  - son expérience en termes de médiation, d'animation, d'actions d'éducation artistique et culturelle
  - son programme d'actions d'éducation artistique et culturelle pendant la résidence (lancement, ateliers de lecture ou d'illustration, rencontres publiques...), pistes de partenariats éventuelles et

public ciblé. Ce programme doit permettre au public de rencontrer l'auteur et de découvrir son œuvre ; de comprendre le processus de création d'une œuvre ; de soutenir l'intérêt et le plaisir du public pour les livres et la lecture ; d'encourager la créativité des élèves à travers la pratique de l'écriture et / ou de l'illustration ; de construire des projets de création avec le public.

Les documents sont à transmettre par voie électronique uniquement, sous la forme d'un dossier en format numérique (document pdf). En cas de fichiers volumineux, merci de bien vouloir privilégier les transferts de fichiers par wetransfer (dropbox exclu). Il est impératif que l'intitulé des fichiers qui composent le dossier commence par votre nom suivi du nom du document (ex : pour le participant M. Dupont : "dupont\_cv.pdf").

## CANDIDATURE

Date limite de transmission des candidatures : 31 mai 2024 à minuit

À adresser aux bibliothèques-médiathèques de Metz par mail aux adresses suivantes :

[cnguyen@mairie-metz.fr](mailto:cnguyen@mairie-metz.fr) / [fboutigny@mairie-metz.fr](mailto:fboutigny@mairie-metz.fr) / [cvosgien@mairie-metz.fr](mailto:cvosgien@mairie-metz.fr)

## CALENDRIER DE LA RÉSIDENCE :

Début avril 2024 : publication de l'appel à candidature

31 mai 2024 à minuit : date limite de dépôt des candidatures

Juin : examen des candidatures et choix de l'auteur

Juillet/septembre : définition des grands axes de la résidence et de son volet médiation par l'auteur et les BMM. Rencontre avec les partenaires.

Février 2025 : ouverture de la résidence d'écriture

Pendant le festival « Le livre à Metz » 2025 : clôture de la résidence

## CONTACTS

Caroline Nguyen [cnguyen@mairie-metz.fr](mailto:cnguyen@mairie-metz.fr)

Frédérique Boutigny [fboutigny@mairie-metz.fr](mailto:fboutigny@mairie-metz.fr)

Cédric Vosgien [cvosgien@mairie-metz.fr](mailto:cvosgien@mairie-metz.fr)

Site Internet de la résidence : <http://residencepoursuite.bmmetz.fr/>



## Fiche administrative Résidence POURSUITE

### Etat civil :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Tél mobile : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Emploi dans la profession artistique : \_\_\_\_\_

### Statut juridique :

artiste-auteur :

#### Qui paie les charges sociales ?

je dispose d'une dispense de précompte et réglerai les charges sociales ;

> je joins le **justificatif de l'URSSAF** au questionnaire

je charge la Ville de Metz de régler les charges sociales à l'URSSAF > je fournirai un **devis**

détaillé :

- Montant de la rémunération brute,
- TVA éventuelle,
- Détail des charges sociales à régler à l'URSSAF,
- Montant net à payer par le diffuseur.

*(outil d'aide au calcul des charges sociales : <https://www.sgdj.org/sgdl-accueil/services-de-la-sgdj/la-remuneration/la-calcullette-des-droits-d-auteurs>)*

Numéro d'inscription à l'Agessa : .....

Numéro d'inscription à la Maison des artistes.....

N° immatriculation Sécurité sociale : \_\_\_\_\_  
(joindre une copie de votre attestation de droits)

N° URSSAF : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_